

Saint Vincent et Sainte Louise dans l'Encyclique "Deus Caritas Est"

par Giuseppe Guerra, C.M.

Province de Naples

L'amour essence du christianisme

La première encyclique du Pape Benoît XVI est consacrée à l'essence du christianisme : l'amour. Selon Saint Jean (1 Jn 4, 8) c'est même la définition de Dieu : Dieu est charité. Dans les points privilégiés de l'Encyclique, tant dans la fin de la première partie que dans la conclusion générale, est donné un éclairage évident en référence aux saints, qui sont la manifestation de cette réciprocité qui existe entre l'amour de Dieu et l'amour du prochain : « Ils ont atteint leur capacité d'aimer le prochain, d'une façon toujours neuve, par leur rencontre avec le Seigneur eucharistique et réciproquement cette rencontre a acquis son réalisme et sa profondeur dans leur service des autres » (n. 18).

La référence aux saints n'est pas accidentelle. Le Pape explique clairement que l'enseignement du christianisme sur le principal commandement de l'amour, se concrétise dans le témoignage vécu : « Si... dans ma vie je n'églige complètement l'attention à l'autre, voulant seulement être pieux et accomplir mes "devoirs religieux" alors ma relation avec Dieu se dessèche » (n. 18).

Bien que l'encyclique ne le cite pas explicitement, la pensée nous conduit au chapitre V de la Constitution *Lumen Gentium* de Vatican II sur « l'universelle vocation à la sainteté de l'Eglise » « Il est clair donc que tous les fidèles quelque soit l'état ou le degré d'appel dans lequel ils sont, sont appelés à l'état de perfection de la charité » (n. 40). « Dans les divers genres de vie et les divers offices une même sainteté est cultivée par tous ceux qui sont animés par l'Esprit-Saint » (41).

Nous devons tous être saints. Saint Paul l'avait affirmé tout au début lorsqu'il écrivait aux premiers chrétiens en les appelant « saints », parce que baptisés, ils étaient « consacrés » à Dieu donc saints. Leur indiquant qui ils étaient, l'Apôtre leur indiquait aussi ce qu'ils devaient être. Jésus l'avait dit : « Vous serez mes témoins » (Act 1, 8).

Saints Martyrs et Saints Confesseurs

Il ont été « Saints » puis ont été dénommés ainsi quelques personnalités particulières, hommes et femmes qui se sont distingués par l'héroïsme de leur fidélité et de leur témoignage. L'Église au début a commencé à appeler témoins de la foi les saints qui avaient su rester fidèles jusqu'à l'effusion du sang. « Martyr » est la parole grecque qui signifie témoin, elle fut donc réservée aux personnes qui avaient témoigné de leur foi en Jésus jusqu'à la mort : « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis » (Jn 15, 13). Mais bien que ces chrétiens qui donnaient leur vie jour après jour, puissent être considérés comme martyrs sans effusion de sang, ils ont été témoins. Les premiers chrétiens appelaient ces derniers les « confesseurs ». La parole, en latin, correspondait en effet à la parole grecque « martyr », mais elle est devenue l'expression qui désigna ce témoignage spécifique d'une vie donnée jour après jour, jusqu'à la mort, bien qu'elle ne s'achève pas dans l'effusion du sang.

Comme il est dit, l'Église au long des siècles, au moyens de procédures diverses au cours du temps, a offert à la vénération des fidèles quelques figures plus significatives, tout d'abord par la vox populi et les juridictions des évêques locaux, puis au moyen d'une procédure centralisée à Rome, codifiée finalement par la fameuse bulle « *Caelestis Hierusalem* » d'Urbain III en 1634.

Cette procédure sera systématisée par le Cdl Prospère Lambertini (futur Benoît XIV), elle sera beaucoup simplifiée par le Pape Jean-Paul II en 1983 (*Divinis Perfectionis Magister*), il demeure que l'Église, pour certains, prévoit un culte public et qu'elle désigne d'autres comme exemples extraordinaires. Est reconnu que le critère de réputation de sainteté qui entoure ces personnes, est fait à la demande du peuple de Dieu.

Mais la collecte des Témoignages de la Foi et de la Charité est beaucoup plus long, indépendamment de la liste de ceux qui avec la Béatification et la Canonisation arrivent à la vénération officielle et liturgique de l'Église, la vie et la mort de toutes ces personnes constituent un exemple splendide pour nous tous.

« A notre époque — dit Tertio Millennio adveniente au n. 37 — les martyrs, souvent méconnus, sont de retour comme "les témoins anonymes" de la cause de Dieu. Pour cela nous ne devons pas laisser perdre dans l'Église leur témoignage ». Dans son discours au Consistoire extraordinaire de juin 1994, le Pape Jean-Paul II proposa qu'à l'occasion du Jubilé soit élaboré « un martyrologe contemporain », et une commission pour les nouveaux martyrs a été nommée pour préparer ce martyrologe contemporain, et le 19 mai 2000 a été célébrée « la journée de Commémoration œcuménique des nouveaux martyrs ».

Benoît XVI, dans son homélie du 25 avril 2005 à l'occasion de sa visite à la Basilique saint Paul hors les murs, a relevé que : « Le vingtième siècle a été un temps de martyrs ». Le Pape Jean-Paul II l'avait fait ressortir, en demandant à l'Eglise « de mettre à jour son martyrologe » et en canonisant et béatifiant de nombreux martyrs de l'histoire récente. Nous savons que le sang des martyrs est semence de chrétiens, au début du troisième millénaire il est légitime d'attendre les fioretti renouvelés de l'Eglise, spécialement là où elle a beaucoup souffert pour la foi et le témoignage de l'Évangile.

Notre revue internationale *Vincentiana*, en 1999, a consacré un numéro unique aux martyrs de la Famille Vincentienne du XX^{ème} siècle.

Saint Vincent de Paul et Sainte Louise de Marillac

Dans la série des Saints de la Charité de l'Encyclique « *Deus caritas est* », l'agence Fides, organe de la Propaganda Fidei, a publié respectivement le 7/4/2006 et le 12/4/2006 un portrait de saint Vincent de Paul et de Sainte Louise de Marillac avec une description des œuvres qu'ils ont réalisées.

Saint Vincent a été béatifié le 21 août 1729 et canonisé le 16 juin 1737. Le procès de saint Louise de Marillac a débuté deux siècles après sa mort en 1886. Béatifiée le 9 mai 1920 et canonisée le 11 mars 1934. La distance dans le temps s'explique par la réserve qui a toujours caractérisé la communauté des Missionnaires et des Filles de la Charité, qui percevaient dans cette reconnaissance une glorification contraire à l'humilité.

Un acte de l'Assemblée générale de la CM en 1835 explique clairement cet attachement, au cours de la VIII^{ème} session fut formellement rejetée la proposition d'un confrère de Rome de soutenir le procès de béatification du P.Francesco Folchi, mort en odeur de sainteté en 1823 « *Unanimi voce reiecta est propositio, tum quia humilitati instituti nostri minus consentanea videtur, tum quia parvi momenti sunt probationes quibus causa fulciri possit* ». L'unique exception faite au XVIII^{ème} siècle sera celle pour le fondateur Saint Vincent de Paul.

Une nouvelle tendance face à la concession de l'humilité sera faite par le P. Général Verdier dans sa circulaire du 1^{er} janvier 1931. En 1843 avait été ouvert le Procès de nos martyrs en Chine, Peyrboyre et Clét. Nous devons attendre 1900 pour ouvrir les Procès pour les autres martyrs et confesseurs de la Famille Vincentienne.

Se référant à l'antique position de l'Assemblée générale de 1835, le P. F. Verdier notait : « On se base, pour motiver cette défense, sur l'humilité qui doit être la caractéristique de la petite Compagnie. Avec le temps, les points de vue se modifient aujourd'hui, tout en

regardant l'humilité comme une des vertus les plus nécessaires à notre Congrégation, nous ne croyons pas y manquer en poursuivant, en cour de Rome, les causes de plusieurs des nôtres ».

Pour tous ceux qui connaissent l'histoire de l'Eglise, l'exemplarité de Saint Vincent et de sainte Louise est évidente. Il s'agit de deux personnalités qui ont largement influencé le cours du XVII^{ème} siècle et ont donné une contribution décisive à l'Eglise afin qu'elle puisse répondre adéquatement à la rénovation nécessaire dans les champs de la formation du clergé, de la promotion de la femme, de l'engagement des laïcs et dans l'organisation de la charité. Conscient de cela les Papes ont donné leur claire reconnaissance : le Pape Jean XXIII déclarait sainte Louise patronne de toutes les personnes agissant dans les œuvres sociales (10.02.1960). Léon XIII le 2 mai 1885 proclamait Saint Vincent de Paul Patron des œuvres de charité.

Les visiteurs de la plus grande basilique du monde, entrant à saint Pierre, peuvent voir la statue de deux grands saints de la charité. Parmi les 39 fondateurs de la nef centrale, la statue de saint Vincent de Paul (œuvre de Pietro Bracci) fut disposée après la canonisation au premier plan sur le côté droit de la nef, après celle de sainte Thérèse et avant celle de saint Philippe Neri, la statue de sainte Louise de Marillac (œuvre d'Antoine Berti) fut installée en 1954 entre saint Simon et saint Jude, sur la niche de Saint Pierre Nolasco.

La liste des saints indiqués dans l'Encyclique

Il est clair que le pape Benoît XVI, dans la liste des saints qu'il cite dans la conclusion de son encyclique, a utilisé un critère comme du reste l'avait fait le pape Jean-Paul II dans l'exhortation post-synodale *Vita Consecrata* (25.03.1996) qui citait Saint Vincent de Paul aux numéros 75 et 82.

Concluant « *Deus caritas* » le saint Père affirme que « les saints sont les porteurs de lumière dans l'histoire, parce qu'ils sont des femmes et des hommes de foi, d'espérance et d'amour ». De cette liste est mis en exergue avant tout Marie la mère du Seigneur, comme « miroir de toute sainteté ».

Nous comprenons que le Pape ne puisse tous les citer, mais « n'en cite que quelques uns ». Saint Martin le premier Confesseur, non pas martyr — comme le dit la liturgie — parce que n'étant pas passé sous le coup de l'épée mais qui n'a pas perdu la gloire du martyr (cf. antienne du Magnificat). Dans l'histoire du Moyen-Age il a été fait mémoire du don qu'il fit de la moitié de son manteau à un pauvre, comme l'encyclique le rappelle. Sont ensuite cités les pionniers des mouvements monastiques, Saint Antoine abbé, Saint François d'Assise et les fondateurs de divers Instituts masculins et féminins comme Ignace de Loyola, Jean de Dieu, Camille de Lellis; dans cette

série nous trouvons saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac. Viennent ensuite les saints de la charité du XIX : Joseph Benoît Cottolengo (il est intéressant de remarquer que Cottolengo a mis son œuvre sous la protection de saint Vincent de Paul) et Jean Bosco. Sont cités Luigi Orione, béatifié le 26 octobre 1980 et finalement notre contemporaine Térésa de Calcutta, béatifiée par le Pape Jean-Paul II le 19 octobre 2003. Cette dernière avait déjà été citée dans l'Encyclique au numéro 18, il est évident qu'elle était citée comme une démonstration de la sainteté en tant qu'elle doit être une réalité non seulement du passé, mais d'aujourd'hui.

Dans une encyclique dédiée à la charité comme un aspect central et essentiel du christianisme il était naturel que soient présentés comme illustration concrète de la charité des saints de la charité, Saint Vincent et sainte Louise de Marillac.

Parlant très souvent, presque incessamment aux Filles de la Charité Saint Vincent se centrait sur la définition de Dieu qui est amour, anticipant par les paroles et par les œuvres, « Deus caritas est ».

« Dieu est charité... par conséquent étant des Filles de la Charité vous êtes des Filles de Dieu », conférence du 28 juillet 1648.

« Dire Fille de la Charité c'est comme dire Fille de Dieu », conférence du 18 octobre 1635.

(Traduction : BERNARD MASSARINI, C.M.)